



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

terres agricoles

Question écrite n° 48408

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'occupation du territoire français par l'agriculture. Il lui demande de bien vouloir lui préciser dans quelle proportion le territoire français est occupé par les diverses agricultures.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche dispose, au sein de son service de la statistique et de la prospective, d'un système d'information annuel sur l'évolution de l'utilisation du territoire, à travers une enquête observant chaque année plus de 300 000 points du territoire. Cette observation du terrain est ensuite consolidée par d'autres sources pour fournir l'évolution de l'utilisation du territoire, retracée dans la statistique agricole annuelle, jusqu'au niveau départemental. Les résultats font l'objet d'une diffusion annuelle, dans des publications et gratuitement en ligne sur le site <http://agreste.agriculture.gouv.fr>. Des séries longues sont également disponibles sur le site internet. Au niveau local les données sont également publiées et analysées par les services régionaux de l'information statistiques et économiques (SRISE) des directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF). Pour l'année 2008, les 55 millions d'hectares du territoire français, départements d'outre-mer exclus, se répartissent entre 29 millions d'hectares de surface agricole utilisée (soit 53 %), 15,5 millions d'hectares de surfaces boisées (soit 28 %), 2,5 millions de territoire agricole non cultivé (5 %) et 7 millions d'hectares de territoire non agricole - dont les territoires artificialisés (soit 13 %). Sur longue période, les surfaces agricoles perdent entre 80 000 et 100 000 hectares par an au profit des forêts et des terrains artificialisés, bâtis ou non, qui tendent peu à peu à grignoter les espaces naturels. Parmi les 29 millions d'hectares de surface agricole utilisée (SAU), un peu plus de 18 sont consacrés aux terres arables, une proportion stable depuis plusieurs années. Au sein de ces terres les choix de cultures varient d'une année sur l'autre en fonction des marchés et des règles de la politique agricole commune (PAC) ; ils se sont faits en 2008, au profit notamment des céréales (+ 6 % par rapport à 2007), des fourrages annuels (+ 5 %) et des surfaces maraîchères (+ 4 %). À contrario, les jachères ont pratiquement été divisées par deux en 2008 (740 000 hectares contre 1,2 million d'hectares en 2007), sous l'impulsion de la suppression de la jachère obligatoire, et les protéagineux continuent à perdre du terrain (- 27 %). En vingt ans, les surfaces consacrées aux protéagineux ont été divisées par trois. Les cultures permanentes, qui représentent un peu plus d'un million d'hectares en 2008, perdent un peu de terrain par rapport à 2007 (- 2 %), cette baisse affectant plus les vergers (- 4 %) que les vignes. Les prairies, qu'elles soient artificielles ou temporaires, ou bien permanentes, sont stables entre 2007 et 2008. Elles représentent respectivement 3 millions et 8 millions d'hectares.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48408

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4430

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6403